



## INFO ALERTE – Risque Défibrillateurs automatisés externes (DAE)

Madame, Monsieur,

Association à but non lucratif, CIRCODEF (Comité d'Information et de ReCommandations pour les DEFibrillateurs automatisés externes) regroupe divers acteurs du marché des DAE (fabricants, distributeurs, mainteneurs, formateurs) et personnalités œuvrant pour une prise en charge effective de l'arrêt cardiaque. Notre objectif est de favoriser la meilleure utilisation des DAE et donc contribuer à mieux lutter contre la mort subite cardiaque.

A ce titre, nous souhaitons aujourd'hui vous alerter sur les risques potentiellement encourus par les élus de collectivités équipées en DAE et répondre aux questions qui nous sont régulièrement posées par les exploitants de DAE, collectivités ou entreprises.

Afin de renforcer la lutte contre la mort subite cardiaque, les pouvoirs publics ont fait significativement évoluer la législation au cours de ces dernières années :

- en 2007, le DAE est devenu utilisable par tout citoyen et non plus seulement par les professionnels de santé ou du secourisme,
- en 2018, l'équipement en DAE est devenu obligatoire pour les établissements recevant du public (tout ERP de catégories 1 à 4 et certains ERP de catégories 5),
- en 2019, la base nationale de données sur les défibrillateurs automatisés externes, Geo'DAE, a été créée, avec l'obligation pour chaque exploitant de DAE d'y renseigner les informations liées à la localisation du DAE, à ses caractéristiques techniques, aux conditions d'accessibilité et au suivi de sa maintenance.

A ce jour, 450 000 à 480 000 DAE sont installés en France, ce qui est une amélioration très significative depuis 2018. Des efforts restent à faire, notamment pour assurer leur bonne utilisation, d'autant que les DAE relèvent du statut réglementaire (marquage CE) des **DISPOSITIFS MEDICAUX** et appartiennent à la classe de risques la plus élevée (classe III) de ces produits de santé (à l'identique des défibrillateurs cardiaques implantables).

**Conformément au Code de la Santé Publique, Art L1142-2**, les acteurs du marché (fabricants, distributeurs, mainteneurs etc.) sont tenus de respecter des obligations telles que **la souscription d'une assurance RC PRO** (responsabilité civile professionnelle) **spécifique, couvrant la vente, la location et la maintenance de dispositifs médicaux.**

Or, nos informations indiquent que **plus de 70% des acteurs du marché des DAE** ne disposent pas de cette **assurance responsabilité civile professionnelle spécifique**. Cette situation n'est pas sans rapport avec l'entrée récente sur le marché des DAE de 300 à 400 nouveaux acteurs, essentiellement des micro-entreprises, auto-entrepreneurs et sociétés spécialisées dans les marchés de la sécurité (alarme, incendie, etc...) souhaitant diversifier leurs activités et profiter de l'évolution législative des DAE.

Ce défaut d'assurance adaptée est d'autant plus problématique qu'il ressort de nos données **qu'au moins 25% des DAE installés en France sont à risque de dysfonctionnement** (faute notamment d'une maintenance conforme) et que la jurisprudence montre que la victime ou ses proches porteront très probablement plainte contre l'exploitant du DAE en cas de dysfonctionnement du DAE.

Il est donc essentiel de vérifier **la couverture assurantielle des acteurs de la chaîne DAE**, notamment celle des fournisseurs/distributeurs ou des prestataires de maintenance en cas d'externalisation. Dans ce cas d'externalisation, la vigilance doit être toute particulière sur le recours éventuel du prestataire à des sous-traitants car il arrive qu'un prestataire ait bien contracté une assurance RC Pro Dispositif médical mais que son sous-traitant (formateur en secourisme par exemple) n'en dispose pas.

CIRCODEF relaie actuellement cette problématique d'assurance auprès des autorités compétentes mais souhaite également en informer directement les élus car leur responsabilité est susceptible d'être engagée.

Restant à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma respectueuse considération.

Jean-Louis COULON

Président CIRCODEF

## **CIRCODEF**

**Comité d'Information et de ReCOmmandations pour les DEFibrillateurs automatisés externes**  
27, rue du Docteur Schweitze, FRESNES, 94260

[info@circodef.fr](mailto:info@circodef.fr) / [circodef.association@gmail.com](mailto:circodef.association@gmail.com)